

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CATASTROPHES NATURELLES

LA MNT MET EN PLACE UNE PROCEDURE PARTICULIERE DE DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

En mai et juin, des inondations et des coulées de boue ont touché plusieurs départements. La MNT a mis en place une procédure particulière de demande d'aide exceptionnelle pour tous ses adhérents qui en sont victimes.

Principale mutuelle de la fonction publique territoriale (FPT), la MNT est responsable et solidaire. Dans le cadre de son action sociale, elle s'engage au côté de ses adhérents pour les aider dans les moments difficiles. Les catastrophes naturelles peuvent entraîner des situations d'urgence dans lesquelles il importe de s'entraider.

La MNT a donc débloqué des aides exceptionnelles pour ses adhérents concernés par les inondations et les coulées de boue de mai et de juin. Cette aide constitue un soutien ponctuel, un coup de pouce aux agents territoriaux particulièrement touchés par les dégâts. Les adhérents de la mutuelle ont été prévenus du dispositif mis en place dès la publication de l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au *Journal officiel* le 9 juin 2016. Les sections MNT des départements concernés sont à la disposition des adhérents pour les aider à constituer leur dossier.

Rappelons que la MNT avait déjà soutenu ses adhérents lors des tempêtes de janvier 2009 et du printemps 2010 (Xynthia) et qu'elle dispose d'un fonds d'interventions sociales de 4,41 millions d'euros.

« La solidarité, l'entraide entre territoriaux est la raison d'être de notre mutuelle, rappelle Alain Gianazza, président général de la MNT. C'est pourquoi nous avons dédié un fonds aux interventions sociales, disponible pour ces situations d'urgence et accessible aux adhérents indépendamment des garanties souscrites. J'en profite pour remercier tous les agents territoriaux mobilisés pour apporter de l'aide à leurs concitoyens. »

LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT)

Présidée par Alain Gianazza et dirigée par Jérôme Saddier, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la 1^{re} mutuelle de la fonction publique territoriale en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales.